

# Professionnels de santé : le Haut conseil des professions paramédicales renouvelé pour 5 ans



© 2017 Les Echos Publishing

Le HCPP a été créé par un décret de 2007 en remplacement du Conseil supérieur des professions paramédicales de 1973. Il est notamment constitué de syndicats de la fonction publique hospitalière, de syndicats professionnels d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes, d'auxiliaires médicaux (orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue), des fédérations de professions paramédicales (ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale, audioprothésiste, opticien lunetier, prothésiste et orthésiste, diététicien, technicien de laboratoire, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire et puéricultrice) et d'autres professions de santé non médicales (aide-soignante, auxiliaire de puériculture...). Il est chargé de promouvoir une réflexion interprofessionnelle sur la formation, les diplômes et l'exercice des professions paramédicales. Il est également obligatoirement consulté sur les textes réglementaires portant sur les sujets l'intéressant et peut faire des propositions au ministre de la santé sur ces questions.

Initialement nommé pour une durée de 3 ans, il vient d'être renouvelé pour les cinq prochaines années.

[Décret n° 2017-1245 du 8 août 2017, JO du 9](#)

© 2017 Les Echos Publishing